



Réf. Farde e-Assemblées : 2493844

N° OJ : 11

Projet d'Arrêté - Conseil du 21/11/2022**Objet :** Subside Climat.- Bonification de la Zinne.- Asbl "Reseau Financité".- Subside : 5.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu le programme de politique générale 2018-2024 dans lequel la Ville de Bruxelles entend assumer pleinement ses responsabilités et son rôle de moteur de la transition;

Considérant que dans le cadre de sa politique climatique, le Collège des Bourgmestre et Echevins entend soutenir des initiatives locales contribuant à la transition de son territoire vers une ville résiliente par l'octroi d'un subside aux personnes physiques, aux associations de fait, PME, associations avec personnalité juridique et établissements d'enseignement engagés dans la mise en œuvre d'actions produisant des effets bénéfiques au profit du climat et de l'environnement;

Considérant que dans son programme de politique générale, la Ville de Bruxelles s'est engagée à soutenir les initiatives d'économie sociale et solidaire novatrices et à favoriser les circuits courts et l'économie circulaire au niveau des pouvoirs locaux;

Considérant que la Zinne, monnaie locale bruxelloise, est utilisable dans des commerces et chez des prestataires de services qui répondent à des critères éthiques et durables, tant d'un point de vue social et environnemental qu'économique. En effet l'utilisation de la Zinne a pour objectifs de :

- renforcer et valoriser les circuits courts par la mise en réseau des différents acteurs – producteurs, commerçants, prestataires de services, consommateurs ;
- soutenir le développement d'une activité économique ancrée sur le territoire et sa communauté locale, à laquelle elle apporte ses bénéfices et dont elle améliore le bien-être ;
- soutenir les activités qui reconnaissent et respectent les limites de la planète, n'en épuisent pas les ressources et participent à l'amélioration des écosystèmes ;
- renforcer les liens entre les habitants à travers la participation citoyenne qui favorise l'émergence d'une communauté plus résiliente – c'est-à-dire capable de surmonter les moments d'incertitude – et plus heureuse.

Considérant que dans le cadre du projet Smart City "Zinne électronique : un outil de relance et de transition pour les autorités, les entreprises et les citoyens de la Ville de Bruxelles", l'ASBL Financité souhaite mettre en place une action de bonification pour promouvoir la commande de chèques-cadeaux Zinne Ville de Bruxelles sur la plateforme de chèques cadeaux zinne : «shop.zinne.brussels»;

Considérant que cette action prévoit qu'à chaque commande d'un chèque Zinne Ville de Bruxelles d'un montant minimum de 20,00 EUR, la personne qui achète obtiendra 5 Zinnes Ville de Bruxelles supplémentaires par chèque et ce jusqu'à écoulement de l'enveloppe allouée à la bonification;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article 1 : Un subside de 5.000,00 EUR à l'article 87906/33202 du budget ordinaire 2022 est octroyé à l'asbl Reseau Financité (BE 0434307602) pour la mise en œuvre du projet de bonification de la Zinne, sous réserve d'approbation du budget par l'autorité de tutelle.



Article 2 : La dépense dont question à l'article 1 sera financée par la trésorerie.

Article 3 : Le Collège est chargé des modalités d'exécution.

Annexes :

[Formulaire demande subside - Zinne \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)